



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Bénin

EMISSION DE BONS DU TRESOR

TIT 611-IBC

ADJUDICATION N° 05/2011 DU 21 JUILLET 2011

LA BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST PORTE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC, QU'ELLE ORGANISE POUR LE COMPTE DU TRESOR, A L'ATTENTION DES INTERVENANTS AUTORISES (1), AGISSANT POUR LEUR PROPRE COMPTE OU POUR CELUI DE LEUR CLIENTELE, UN APPEL D'OFFRES POUR DES CESSIONS DE BONS DU TRESOR AUX CARACTERISTIQUES SUIVANTES :

- Etat émetteur : REPUBLIQUE DU BENIN
- Montant maximum global : 22.000 millions de FCFA
- Valeur nominale unitaire : 1 million de FCFA
- Date de valeur : 22 juillet 2011
- **Date et heure limites de dépôt des soumissions** : **jeudi 21 juillet 2011 à 10 h 30 mn TU**

Cette opération est constituée d'une tranche décomposée comme suit :

- Montant maximum : 22.000 millions de FCFA
- Durée : (364 jours) soit un an
- Echéance : 19 juillet 2012
- Taux d'intérêt : multiple

LES TITRES EMIS SONT REMBOURSABLES, LE PREMIER JOUR OUVRE SUIVANT LA DATE D'ECHEANCE. LES INTERETS SONT PAYABLES D'AVANCE.

Cotonou, le 11 juillet 2011

Le Directeur National,

Alain Fagnon KOUTANGNI

Personnes à contacter :

- M. Salem AOUTCHEME : saoutcheme@bceao.int
- M. Sylla Coffi OURA : coura@bceao.int
- M. Samson ATAKOUI : satakoui@bceao.int

1 Sont autorisés à soumissionner directement sur le marché primaire des bons du Trésor, les banques, les établissements financiers et les organismes financiers régionaux disposant d'un compte courant ordinaire dans les livres de la BCEAO. Sont autorisés à soumissionner directement sur le marché primaire des obligations du Trésor, les banques, les établissements financiers, les organismes financiers régionaux et les SGI.

Les autres investisseurs sont autorisés à soumissionner sur le marché primaire par l'intermédiaire de banques implantées sur le territoire de l'UEMOA.